

Perros-Guirec

Conférence « Agir face au changement climatique »

Lundi 22 août à 18h au Palais des Congrès de Perros-Guirec
Valérie Masson-Delmotte, directrice de recherches au CEA, coprésidente du groupe N°1 du GIEC, et membre du Haut conseil pour le climat, présentera une conférence intitulée « Agir face au Changement climatique, les points clés des rapports du GIEC de 2021-2022 ». Cette conférence organisée par Armorscience est une occasion unique pour sensibiliser le grand public mais aussi nos élus perrosiens et trégorrois, si cela était encore nécessaire !
https://www.armorscience.org/nos_conferences/

Lannion

Forum des associations le 3 septembre

Nous serons bien évidemment présent à cette journée. N'hésitez pas à nous rendre une petite visite, que vous ayez un projet sur lequel nous pourrions discuter ou tout simplement pour échanger et nous faire part de vos suggestions. Notre stand se situera dans l'entrée du Hall des Ursulines, côté Chapelle.

France

Les EnR font gagner de l'argent à l'état !

Pour soutenir le développement des EnR (Energies Renouvelables), les producteurs d'électricité français revendent sur le marché à un prix garanti par l'état. Quand le prix de marché est inférieur au prix garanti, l'état compense la différence. C'était le cas jusqu'à présent. Ainsi depuis 2003, l'état a dépensé environ 43 milliards d'euros. Quand le prix de marché est supérieur au prix garanti, le producteur reverse la différence à l'état. En 2022, compte-tenu de la flambée des prix de l'électricité sur le marché, c'est 8 à 12 milliards d'euros qui vont rentrer dans les caisses de l'état.

« En même temps », l'état est condamné à une amende de 500 millions d'euros !

Cette manne devrait permettre de payer l'amende de 500 millions d'euros infligée à l'état français par l'UE pour ne pas avoir respecté sa cible de 23% en 2020 de part d'EnR dans sa consommation d'énergie finale. Cette part n'était que de 19%. La France serait le seul pays de l'UE à ne pas respecter ses engagements. Rappelons que la loi française actuellement en vigueur, relative à l'énergie et au climat de 2019, vise la neutralité carbone en 2050 et une part d'EnR de 33% en 2030. L'accélération promise par le nouveau gouvernement sera-t-elle effective et suffisante ? Réponse article suivant.

Projet de loi d'accélération des énergies renouvelables

La première ministre vient de faire une première présentation succincte de ce projet de loi qui comportera 20 articles et sera soumis au parlement en octobre. Le gouvernement se fixe l'objectif plus qu'ambitieux de 40% d'EnR en 2030 ! Le texte portera notamment sur l'accélération des procédures de développement des EnR et des mesures spécifiques sur le photovoltaïque avec l'élargissement des surfaces possibles. L'éolien en mer devra croître de 1000 MW par an, à comparer avec les 500 MW du parc de St Briec (nous reviendrons dans une prochaine lettre d'informations sur l'éolien offshore et ses perspectives). A noter également des mesures visant à améliorer l'acceptabilité des projets en proposant aux habitants une sorte de partage de la valeur générée par les installations situées à proximité. Pas de budget annoncé pour le moment concernant le financement de cette loi.

International

Etats-Unis : adoption de la loi climat : 370 milliards de dollars pour l'environnement

Objectif ambitieux* également de l'autre côté de l'Atlantique avec l'adoption de la loi climat « Inflation Reduction Act » qui vise une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 par rapport à l'année 2005. Parmi les différentes mesures emblématiques, les installations solaires seront subventionnées à 30% (on rêve !) et des crédits d'impôts seront octroyés jusqu'en 2033 pour l'implantation d'usines de production de panneaux photovoltaïques. Des objectifs de coûts de production très précis ont été donnés.

* *Ambitieux : tout est relatif ! En effet regardons les chiffres de plus près : un américain a produit environ 20 teq de CO2 par an (teq = tonne équivalent) en 2005. En 2030 il devra donc n'émettre que 12,3 teq. Sachant qu'en 2020 il avait émis 13,6 teq, l'effort demandé aux américains a donc déjà été fait en grande partie entre 2005 et 2020, suite, sans doute, à la désindustrialisation. A comparer avec l'effort demandé aux européens : réduction de 55 % par rapport à 1990. Les émissions d'un européen devront ainsi passer sur la décade 2020-2030 de 7,6 teq en 2020 à 3,4 teq en 2030, soit un effort de 4,2 teq contre 1,3 teq pour un américain, qui restera donc encore un des plus gros émetteurs de GES en 2030 !*

ERRATUM

Nous nous sommes emballés !

Un de nos adhérents particulièrement attentif, nous signale qu'1 Terawattheure équivaut à 1 Milliard de kilowattheures et non 1 Million de kilowattheures comme nous l'avons indiqué dans notre précédent Trégor Energ'Éthiques Informations. Merci à lui.

Trégor Energ'Éthiques, août 2022

Contact : tregor-energethiques@protonmail.com